CAMPUS YVETOT
NATURAPÔLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

APPRENTISSAGE

Titre

Animateur d'équitation

Code RNCP : 37414 - Certificateur : Fédération Française d'Équitation
Date enregistrement au RNCP : 03/03/2017

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Titre Professionnel Animateur d'Equitation est une formation certifiante de niveau 3 qui permet a son titulaire d'être capable d'animer et d'encadrer les activités équestres en toute sécurité, d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école et de participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.
Cette formation peut servir de préformation au Brevet Professionnel JEPS (de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) d'Educateur sportif en activités équestres.

Pour les suites de parcours et les débouchés professionnels se référer au site internet.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis-e en formation le/la candidat-e doit :
- Etre âgé-e au minimum de 16 ans
- Etre titulaire d'une licence fédérale de compétition en cours de validité
- Etre titulaire du Galop 5 (validation du Galop 6 avant de se présenter à l'examen)
- Disposer de l'attestation de PSC1 (Prévention et Secours Civique niveau 1)
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage avec un centre équestre labellisé par la FFE.

Le recrutement se fait sur tests et entretien avec l'équipe des formateurs/trices chargé-es des enseignements.
L'entretien a pour but d'évaluer les motivations des candidat-es. Les tests permettent de s'assurer que les jeunes ont le niveau requis pour suivre avec succès la formation.

DURÉE

Formation alternée sur 1 an :
- 525h en centre de formation par an à raison de 2 jours/semaine (le reste de la semaine en entreprise)
- 5 semaines de congés payés par an

De septembre à juin

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel
Pratiques sur plateaux techniques
Utilisation des ressources numériques

COÛT DE LA FORMATION

Formation gratuite pour l'apprenti.e.
Prise en charge du coût de la formation par les opérateurs de compétences.
+ d'informations sur cfa.naturapole.fr

CONTENU DE LA FORMATION

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme

BLOC 1	Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre : • Contribuer à l'accueil, l'animation et la promotion de la structure équestre • Participer à l'organisation et à la gestion de la structure équestre • Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure équestre
BLOC 2	Animer et encadrer les activités équestres en sécurité : • Construire des situations d'apprentissage des activités équestres adaptées aux besoins des pratiquants • Conduire une séance d'équitation en sécurité en garantissant le bien-être équin • Sécuriser les pratiques équestres
BLOC 3	Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être : • Réaliser les soins des équidés • Assurer le suivi de la cavalerie d'école • Conduire le travail d'entretien de la cavalerie d'école

ÉVALUATION - VALIDATION

Chaque bloc de compétences fait l'objet d'une évaluation :

- BC 1 Production et soutenance d'un rapport de stage
- BC 2 Mise en situation professionnelle
- BC 3 Mise en situation professionnelle + Démonstrations techniques

La validation des 3 blocs de compétences permet l'obtention du titre professionnel.

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

CHIFFRES CLÉS

- Taux moyen de réussite à l'examen (2021-2025) : 98%
- Taux d'insertion professionnelle (sortants 2022) : 0%
- Taux de poursuite d'études (sortants 2022) : 86%
- Taux d'insertion dans le métier visé (sortants 2023) :
- Taux moyen de satisfaction (2021-2025) : 98%
- Taux de rupture de contrat d'apprentissage : 14.29%
- Taux d'interruption en cours de formation : 0%

RÉMUNÉRATION

Âge / Année / Classe	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1re année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

CONTACT secrétariat : **Tél. 02 35 56 39 24 - cfa.yvetot@educagri.fr** **Allée du lycée agricole - 76190 Auzebosc**

www.campus-yvetot.fr

NATURAPÔLE
Enseignement Agricole Public de Seine-Maritime

11/25 | Conception : NaturaPÔLE - Service communication - Impression : Obiprint